

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-2536

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2419 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:****Mission « Travail et emploi »**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi que de l'immense précarité de la jeunesse et des étudiants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

500.000, c'est le nombre d'étudiants pauvres dans ce pays. Les bourses étant très souvent en-dessous de 500 €, elles ne permettent pas l'émancipation. Elles ne permettent pas non plus de payer son loyer, se nourrir, en bref, de vivre.

L'aide proposée par le Gouvernement doit également mentionner la lutte contre la pauvreté des jeunes et des étudiants.